

Avis de projet en vertu de la *Loi sur l'environnement*

OLYWEST MB LIMITED PARTNERSHIP – INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE PORC OLYWEST – PARC INDUSTRIEL DE SAINT-BONIFACE (Dossier n° 5155.00)

Conservation Manitoba a reçu communication d'un projet en vertu de la *Loi sur l'environnement*, projet présenté par OlyWest MB Limited Partnership et relatif à la construction et à l'exploitation d'une nouvelle usine de transformation de porc qui serait installée dans le Parc industriel de Saint-Boniface, à Winnipeg, et qui comprendrait les activités suivantes :

- réception, abattage et traitement d'un maximum de 9 000 porcs par jour et 45 000 porcs par semaine;
- déversement continu d'eaux usées prétraitées dans le réseau collecteur d'eaux usées de la ville de Winnipeg;
- gestion et recyclage du sang, des boues et du fumier, et de tout déchet solide et organique;
- gestion et réduction maximum du bruit et des odeurs qui résulteraient de la construction et de l'exploitation de l'usine proposée.

Toute personne susceptible d'être touchée par l'usine susmentionnée et qui désire formuler des commentaires favorables ou défavorables à la proposition est invitée à communiquer avec la directrice des évaluations environnementales et des licences, en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessous, d'ici le 10 OCTOBRE 2006. Pour obtenir plus de renseignements, prière de consulter les registres publics dans les lieux suivants : 123, rue Main (gare Union), rez-de-chaussée, Winnipeg; Bibliothèque publique de Winnipeg, 4^e étage, 251, rue Donald, Winnipeg; Bibliothèque de l'Assemblée législative, 200, rue Vaughan, bureau 100, Winnipeg; Réseau écologique du Manitoba, 3^e étage, 303, avenue Portage, Winnipeg. Vous pouvez également communiquer avec Clem Moche, ingénieur en environnement, en composant le 204 945-7013.

Les renseignements fournis dans le cadre de commentaires relatifs à la proposition sont considérés comme des renseignements publics et, à ce titre, seront communiqués aux auteurs de la proposition et inscrits dans les dossiers du registre public, sauf s'ils sont fournis à titre de renseignements privés en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'environnement*.

La Commission de protection de l'environnement organisera une audience publique ultérieurement. On peut obtenir des renseignements sur l'audience et sur le Programme d'aide aux participants directement auprès de la Commission de protection de l'environnement.

Direction des évaluations environnementales et des licences

Conservation Manitoba

123, rue Main, bureau 160

Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5

Numéro sans frais : 1 800 282-8069; demander le poste 7013

Télécopieur : 204 945-5229

Site Web : www.gov.mb.ca/conservation/envapprovals

